

M.D.R
MOUVEMENT DEMOCRATIQUE REPUBLICAIN
Liberté, Justice, Travail.

B.P. 1524 KIGALI
RWANDA

**POSITION DU PARTI M.D.R
SUR LES GRANDS PROBLEMES ACTUELS
DU RWANDA**

Synthèse du document
adopté par le Bureau Politique du M.D.R
en sa séance du 06 novembre 1994.

I. INTRODUCTION

1. Le Mouvement Démocratique Républicain MDR est l'une des formations politiques démocratiques nées juste après la promulgation de la Constitution du 10 juin 1991 qui a consacré le pluralisme politique au Rwanda, après une vingtaine d'années de dictature de l'ex-parti unique, le MRND.

2. Depuis sa création, le MDR n'a cessé d'oeuvrer à l'instauration d'une paix durable au Rwanda et d'un changement socio-politique dans le cadre d'une révolution des mentalités.

Aussi, s'est-il engagé résolument à s'attaquer aux grands problèmes nationaux tels que l'absolutisme, la guerre et ses conséquences, la violation systématique des droits de l'homme, l'exclusivisme, la mauvaise gestion économique et financière du pays, les conditions de vie déplorables de la population, etc...

3. Dans la recherche des solutions appropriées à ces problèmes, le MDR a opté pour une approche pragmatique fondée sur la vérité et le réalisme, ce qui lui a valu l'appellation de "**Parti de la transparence**" ou, en langue nationale, "**Ishyaka ry'umucyo**".

4. C'est dans ce cadre que le Bureau Politique du MDR a décidé de rendre public un document intitulé "**POSITION DU PARTI MDR SUR LES GRANDS PROBLEMES ACTUELS DU RWANDA**" qu'il a adopté en sa séance du 6 novembre 1994.

II. CONSTAT DE LA SITUATION

5. Ce document procède à l'examen de la situation politico-administrative, économique et socio-culturelle qui prévaut au Rwanda plus de trois mois après la mise en place du Gouvernement actuel, et propose des solutions adéquates sous forme de recommandations adressées aux instances habilitées.

6. Sur le plan politique et administratif, le parti MDR est préoccupé par les problèmes suivants :

- violation de la loi fondamentale de la République Rwandaise, et plus particulièrement de l'Accord de Paix d'Arusha qui en fait partie intégrante,

- censure exercée sur les activités des partis politiques et risque de retomber dans un système à Parti-Etat dont les méfaits sont encore frais dans la mémoire des rwandais,

- aggravation de l'insécurité qui se manifeste par des exactions commises sur la population civile dont les meurtres, les disparitions, les traitements inhumains et dégradants, ainsi que l'appropriation illégale des biens d'autrui,

- paralysie des services tant intérieurs qu'extérieurs de l'administration publique, suite à la pénurie du personnel qualifié et au manque de moyens matériels et financiers nécessaires,

- non respect des principes d'un État de Droit tels que définis par l'Accord de Paix d'Arusha, ainsi qu'en témoignent la confusion actuelle entre l'exécutif et le judiciaire, le non-respect des procédures d'arrestation et de détention, la prolongation de la durée de la transition au détriment du peuple qui risque d'être privé pendant longtemps de son droit de souveraineté, etc...

- entraves à l'unité et à la réconciliation nationales dues notamment aux facteurs suivants :

- * le jugement des criminels du génocide et des massacres commis au Rwanda fait l'objet de profondes divergences entre le Gouvernement et la Communauté Internationale pendant que les militaires, les miliciens et les officiels de l'ancien Gouvernement auto-proclamé risquent de constituer une menace à une paix durable au Rwanda et à la stabilité des institutions en place,

- * la formation d'une armée véritablement nationale qui se fait encore attendre,

- * le partage du pouvoir qui ne respecte pas certains mécanismes de l'Accord de Paix d'Arusha, alors que ceux-ci s'avèrent encore indispensables à l'unité et à la réconciliation du peuple rwandais.

7. Dans le domaine économique, le parti MDR constate avec amertume l'effondrement de l'économie nationale précipité par les événements tragiques d'avril - juillet 1994 qui ont occasionné de lourdes pertes en ressources humaines et en infrastructures socio-économiques.

Ces événements ont également provoqué la baisse catastrophique de la production agricole et industrielle au cours de ces derniers mois, de même que le commerce et d'autres activités du secteur tertiaire s'en sont trouvés perturbés.

L'économie nationale a par ailleurs été affectée par des pillages et dévastations du patrimoine de l'Etat intervenus pendant et après la guerre, et reste handicapée par l'absence d'un budget opérationnel pour le fonctionnement des services publics, ainsi que par l'inexistence d'une politique économique et d'un programme de reconstruction concertés avec les bailleurs de fonds.

8. En matière socio-culturelle, le parti MDR est préoccupé par les principaux problèmes ci-après :

- le rapatriement des anciens réfugiés rwandais s'est fait dans l'anarchie au mépris des dispositions prévues par l'Accord de Paix d'Arusha, et a entraîné l'occupation illégale des biens d'autrui

dont les maisons d'habitation officielles et privées, les propriétés foncières, ainsi que les véhicules et autres biens meubles,

- le rapatriement des nouveaux réfugiés demeure hypothétique non seulement en raison de leur prise en otage par les officiels, les militaires et les miliciens de l'ancien Gouvernement auto-proclamé qui ont fui avec eux, mais aussi parce qu'ils craignent pour leur sécurité une fois de retour,

- le nombre des nécessiteux s'est considérablement accru suite aux événements d'avril - juillet 1994 qui ont laissé dans notre pays de nombreux veufs et orphelins,

- le système éducatif rwandais est handicapé par l'échec à tous les niveaux de la réforme de l'enseignement initiée il y a une quinzaine d'années, les pillages systématiques des infrastructures et équipements scolaires, ainsi que par des pertes énormes en enseignants, étudiants et élèves tués ou exilés,

- les organes de presse tant publics que privés souffrent d'une pénurie aiguë en professionnels du domaine, ainsi qu'en moyens matériels de collecte, de traitement et de diffusion de l'information.

III. RECOMMANDATIONS

9. En tant que parti politique conscient de ses responsabilités historiques, le Mouvement Démocratique Républicain MDR ne pouvait pas passer sous silence les problèmes évoqués ci-dessus .

Il tient en outre à adresser aux forces politiques du pays, au Gouvernement, au peuple rwandais et aux amis du Rwanda, les recommandations susceptibles d'apporter des solutions appropriées à ces problèmes.

10. Ainsi, en vue de l'assainissement du système politique et administratif du pays, le MDR recommande ce qui suit :

10.1. Pour éviter que le pays ne sombre à nouveau dans la dictature, la vie politique nationale doit se fonder effectivement sur le multipartisme, la démocratie, les élections libres et justes, l'unité nationale et le respect des droits de l'homme, principes fondamentaux d'un État de Droit.

10.2. Toute modification à apporter à l'Accord de Paix d'Arusha doit se conformer strictement aux procédures prévues par ce texte lui-même. En attendant la mise en place de l'Assemblée Nationale de Transition, seule compétente en la matière, toutes les forces politiques concernées par la gestion de la présente transition ont le devoir de lever la confusion qui règne actuellement quant au sort de la loi fondamentale.

A cet effet, elles doivent conclure par consensus un protocole d'entente précisant de façon claire les amendements à apporter à l'Accord de Paix et devant par la suite être soumis à l'approbation de l'organe législatif, aussitôt installé.

10.3. Toutes les formations politiques doivent se conformer aux dispositions de la loi sur les partis politiques et pouvoir exercer pleinement leurs activités sans faire l'objet d'une quelconque censure.

10.4. Le Gouvernement doit être en mesure d'assurer la sécurité de toutes les personnes et de leurs biens par les actions suivantes :

- doter les différents services chargés de cette sécurité de moyens adéquats et suffisants,

- dresser une fois pour toutes la liste des présumés coupables du génocide et des massacres, en vue d'éviter des dénonciations et des exécutions arbitraires,

- faire respecter les procédures d'arrestation et de détention préventive,

- mener des enquêtes approfondies sur les crimes et délits commis depuis la mise en place du Gouvernement actuel et procéder au cantonnement, dans des casernes ad hoc, des militaires éparpillés dans les cellules, secteurs et communes du pays en vue d'un contrôle plus rigoureux,

- rétablir dans leurs droits toutes les personnes victimes d'abus divers, notamment celles dont les biens ont été confisqués par les militaires, les rapatriés et autres individus qui font fi du droit de propriété.

10.5. Le Gouvernement doit mettre tout en oeuvre pour revitaliser au plus vite tous les services de l'administration publique, particulièrement l'administration centrale et territoriale, les établissements publics et régies, ainsi que les missions diplomatiques rwandaises, en les dotant de personnel suffisant et compétent ainsi que de moyens matériels et financiers indispensables à leur relance et à leur bon fonctionnement.

10.6. Tous les acteurs politiques du pays et les autorités administratives à tous les échelons ont l'obligation d'oeuvrer à l'instauration effective d'un État de Droit, seul garant d'une paix durable et d'une vie politique crédible dans notre pays.

10.7. Tous les rwandais épris de paix et les amis du Rwanda ont la responsabilité de lever toutes les entraves à l'unité et à la réconciliation nationales en mettant en place des mécanismes appropriés tels que les suivants :

- rapatriement intégral des réfugiés rwandais, anciens et nouveaux,
 - examen de la possibilité d'associer à la gestion du pays mais à titre individuel, les personnalités présumées saines actuellement en dehors du territoire national,
 - formation rapide d'une armée véritablement nationale reflétant toutes les composantes de la société rwandaise, en intégrant dans la nouvelle armée gouvernementale les éléments présumés non coupables des anciennes Forces Armées Rwandaises,
 - jugement immédiat des auteurs et commanditaires du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda depuis 1990, et organisation d'une enquête approfondie sur ce qu' une certaine opinion internationale a qualifié de "double génocide" commis depuis la reprise des hostilités en avril 1994.
11. Dans le domaine économique, le parti MDR estime qu'en vue du redressement à court terme de tous les secteurs d'activités économiques et de l'amélioration de la gestion publique, le Gouvernement doit prendre les mesures urgentes suivantes :
- 11.1. Créer les conditions favorables à une reprise rapide des activités agricoles, à savoir :
- juguler l'insécurité pour pouvoir mobiliser la main-d'oeuvre agricole constituée en grande partie par les déplacés et les nouveaux réfugiés, permettant ainsi à tous les agriculteurs de se remettre au travail,
 - procéder à une fourniture généralisée aux agri-éleveurs d'outils et d'intrants agricoles, ainsi que de races performantes d'élevage.
- 11.2. Favoriser la relance de l'activité industrielle en octroyant des facilités d'importation des matières premières et des équipements aux opérateurs devant réhabiliter leurs unités de production, et en suscitant de nouveaux investissements surtout dans les domaines où l'on enregistre actuellement une forte demande.
- 11.3. Remettre de l'ordre dans le commerce en faisant respecter non seulement les dispositions légales et réglementaires en la matière, mais aussi le droit de propriété en faveur des véritables propriétaires des établissements commerciaux ou de leurs ayants droit.
- 11.4. Assainir sans délai la gestion économique et financière du pays notamment par les actions suivantes :
- augmentation des recettes de l'Etat par une perception de ces dernières dans le strict respect de la loi sur la comptabilité publique, et non sous la contrainte de pouvoirs occultes,

ainsi que par l'identification de nouveaux contribuables,

- adoption du budget de l'Etat pour le reste de l'exercice en cours et pour l'année 1995 en prenant soin de dégager les priorités en matière de dépenses aussi bien pour le budget de fonctionnement que pour le budget de développement,

- négociation d'appuis au budget de l'Etat auprès des bailleurs de fonds internationaux et des pays amis du Rwanda, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel à relancer au plus vite, de la coopération bilatérale et multilatérale, et de la table ronde des donateurs dont la préparation doit être accélérée.

- actualisation des études déjà menées en vue de la rationalisation des dépenses publiques et de l'économie budgétaire en général, et adoption des mesures conséquentes.

12. Sur le plan social et culturel, le Mouvement Démocratique Républicain M.D.R demande au Gouvernement et aux autres intervenants dans ce domaine, de ne ménager aucun effort en vue de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des rwandais par les actions suivantes :

- hâter le rapatriement des anciens réfugiés en mettant en oeuvre les mécanismes prévus par l'Accord de Paix d'Arusha afin d'éviter le désordre dans cette opération,

- favoriser le rapatriement des nouveaux réfugiés en leur garantissant la sécurité ainsi que la récupération de leurs biens une fois rentrés au pays,

- actualiser et mettre en oeuvre dans les meilleurs délais le programme spécial en faveur des orphelins, veufs et autres nécessiteux initialement prévu par l'Accord de Paix d'Arusha,

- revitaliser le système éducatif rwandais à tous les niveaux d'enseignement et le réadapter aux réalités actuelles, en tenant compte notamment de la présence dans le pays d'acteurs qui ont évolué dans des systèmes éducatifs différents,

- apporter des appuis sous forme de formation professionnelle, et de moyens matériels et financiers aux organes de presse et les sensibiliser sur leur rôle primordial dans la consolidation du processus démocratique et de la réconciliation nationale.

13. Telle est la synthèse des principales considérations et recommandations contenues dans le document de 34 pages qu'a adopté le Bureau Politique du MDR en sa séance du 06 novembre 1994 et intitulé " POSITION DU PARTI MDR SUR LES GRANDS PROBLEMES ACTUELS DU RWANDA "

Kigali, novembre 1994